



Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 063-200071199-20210927-CCPL_2021_132-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2021
Date d'affichage : 20 septembre 2021

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-132 : RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS
RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Afin de faire face à des surcroûts d'activité temporaires ou pour effectuer des remplacements de courte durée, il est nécessaire de recruter au titre de l'article 3 1.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cela permet d'embaucher rapidement des agents dans les structures ou les services pour des périodes courtes.

Pour les structures Enfance-Jeunesse :

Suite au départ d'un agent et afin d'anticiper les vacances scolaires de Toussaint, il est proposé de recruter pour accroissement temporaire d'activité :

Type de contrat	Grade	Durée hebdomadaire	Durée du contrat	Fonction	Site
ATA	Adjoint d'animation	35/35 ^e	Du 1 ^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022	Référent site délocalisé	Les Jacquemarts à Aigueperse

Postes en renfort

Il est proposé de recruter un ATA renfort animation supplémentaire et un ATA entretien général/cantiner pour cette fin d'année car la demande d'accueil d'enfant est forte afin d'anticiper une éventuelle augmentation des capacités d'accueil des deux multisites.

Type de contrat	Grade	Durée hebdomadaire	Durée du contrat	Fonction	Site
ATA	Adjoint technique	35/35 ^e	Du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Agent d'entretien/cantiner	En fonction des besoins
ATA	Adjoint d'animation	35/35 ^e	Du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Renfort animation	En fonction des besoins

Pour l'espace France Services de Luzillat

L'ouverture de l'Espace France Services au public le 1^{er} octobre 2021 amène la nécessité de prévoir un poste temporaire pour l'entretien général du bâtiment.

Type de contrat	Grade	Durée hebdomadaire	Durée du contrat	Fonction	Site
ATA	Adjoint technique	6,28/35 ^e	Du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Agent d'entretien	Espace France Services à Luzillat

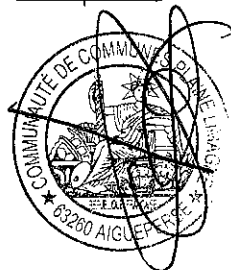
Ces postes étant temporaires, ils sont exclus du RIFSEEP.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

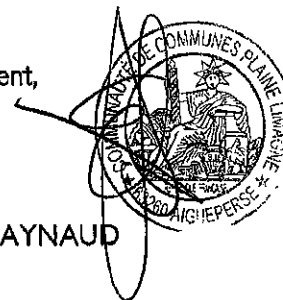
- de créer les contrats temporaires pour accroissement temporaire d'activité précédemment listés,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 29/09/2021
 Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD